DROITS ET DEVOIRS DES SALARIES EN SITUATION DE HANDICAP

Ref. SA282

Durée :

2 jours (14 h.)

Les participants et leur pré-requis :

Moniteurs d'atelier de l'E.S.A.T.

Notre intervenant :

Formateur spécialisé en droit social

L'organisation :

Lieu : A déterminer Occitanie

Dates : à déterminer

Horaires : 08h30 17h00

Coût par participant :

670 € HT
(804 € TTC)

Renseignements et inscriptions :

Sabine ACCO

LES OBJECTIFS :

- Permettre aux participants de se positionner par rapport à la vocation sociale et médico-sociale de l'E.S.A.T

NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:

Formation action outre le cadre réglementaire de nombreuses mises en situations et études de cas seront réalisées.

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

LE CONTENU DE LA FORMATION :

JOUR 1 : LE STATUT DU TRAVAILLEUR EN SITUATION DE HANDICAP

- **Le statut de l'E.S.A.T.**

  - Établissement médico-social avec des actions de soutien et des activités à caractère professionnelles.
  - le cadre légal : la loi n°2005-102 du 11/02/2005, le décret n°2006-703 du 16/06/2006, la circulaire DGAS/3B/2008/259 du 01/08/2008.
    Présentation

  - L'E.S.A.T et ses obligations vis-à-vis du travailleur en situation de handicap : livret d'accueil, règlement de fonctionnement, conseil de la vie sociale, contrat de soutien et d'aide par le travail, personne « qualifiée ».
    Définition, forme, contenu.

  - Le statut et le parcours du travailleur : de l'admission à la réorientation.

  - Les droits du travailleur en E.S.A.T : la Charte des droits et des libertés de la personne accueillie, le statut, la rémunération, la durée de la prise en charge.
    Présentation

  - Les nouvelles structures : la M.D.P.H (Maison départementale des personnes handicapées), la C.D.A.P.H (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).
    Définition et rôle dans le parcours du travailleur

JOUR 2 : LA PRISE EN CHARGE DU TRAVAILLEUR EN SITUATION DE HANDICAP EN E.S.A.T.

Le métier d'encadrant et son articulation avec les obligations légales et la culture de l'établissement

- Quelles missions et quels rôles pour le personnel d'encadrement dans la prise en charge du travailleur? ?***Groupes de réflexion autour du métier : les missions, les connaissances, les compétences, le savoir être. Mise en commun et échanges.***
- Le projet d'accueil et d'accompagnement et le dispositif d'évaluation de la qualité et des prestations des établissements sociaux et médico-sociaux : les outils d'évaluation (recommandations de bonnes pratiques professionnelles, procédures, référentiel).

La nouvelle orientation : le développement de la « bientraitance » dans l'établissement.

- Présentation de la recommandation de bonnes pratiques professionnelles.
- Echanges et réflexions.